

Jeanne Cordelier et Mélusine Vertelune, *Ni silence ni pardon. L'inceste : un viol institué*, Mont-Royal, M Éditeur, 2014

FRANCIS LAGACÉ

Années 1960 et 1970, la contraception annule les risques de difformités ou de maladies liées à la consanguinité. Rien n'empêche frère et sœur adultes et consentants, père et fille adultes et consentants d'avoir des relations sexuelles sinon un tabou des ténèbres passées.

Années 1980, c'est le développement des droits des enfants. Le terme inceste est de plus en plus associé à la pédophilie, au point qu'aujourd'hui le téléspectateur moyen – et la téléspectatrice – ne sait pas que le concept d'inceste s'appliquait d'abord à deux adultes.

C'est de pédophilie incestueuse que traite cet ouvrage où se mêlent les registres du récit, du témoignage et de l'essai. Malgré l'évolution des droits de l'enfant et la sensibilité du public, la société est incroyablement tolérante à la pédophilie familiale.

Bien sûr, la connaissance de crimes pédophiles déclenche des flots de rage, mais on oublie souvent deux erreurs que souligne ce livre : 1) la pédophilie est moins souvent le fait de méchants étrangers barbus que de proches parents; 2) les mécanismes de soutien aux victimes font gravement défaut.

Cette plaquette d'à peine plus de cent pages est lourde d'un poids incommensurable. On voudrait la citer au complet tant elle résonne de cris jusque-là étouffés. Le viol incestueux, tout viol, ressortit plus au pouvoir qu'au sexe. « Les violeurs ne recherchent pas à satisfaire un prétendu “ besoin sexuel ”. Ils cherchent à assouvir une volonté de domination. » (Mélusine Vertelune, « Viol, inceste et anarchisme », Postface, p. 90)

On pense à l'essai posthume d'Annie Leclerc *Pédophilie*¹¹ : « Avant d'être un crime contre le violenté, note-t-elle, l'acte pédophile constitue un crime contre la sexualité elle-même. » (p. 113) « Comment ne pas voir, ajoute-t-elle, que la pédophilie incestueuse constitue la plus pure expression de la pédophilie, celle sur laquelle devrait s'appuyer toute réflexion sur cette question, pour connaître ce qu'il en est de la plus malheureuse des pratiques sexuelles pour l'adulte, mais surtout la plus destructrice pour l'enfant ? » (p. 100)

On pourrait vouloir opposer ces deux essais en comparant ces affirmations : « Si on n'essaie pas de comprendre ce qui peut bien arriver à ceux dont la sexualité s'accomplit sur le dos des enfants, si on ne s'occupe que de les mettre en prison, ou de les empêcher par quelque coercition originale de nuire de nouveau, non seulement on ne touche pas au problème, mais on l'entretient. » (Annie Leclerc, p. 106)

11 Annie Leclerc, *Pédophilie ou l'amour des enfants*, préface de Nancy Huston, Le Méjan-Montréal, Actes Sud/Leméac, 2010.